LUTION ET

MIER.

n. Insurrection mulatres. Insur-

Domingue se rès-distinctes , lées d'un diffésions de diffé-

mprend la réconde la révooisième la ré-

i d'affranchiss races diffés successives s
s personnages
mais où les
ent : mélange
d'incendies et
hes sont chasrichesses; les
nais avec eux
Saint-Dominnais la liberté
, sans autres
edre et la pa-

our bien faire de signaler à odes de cette llons les voir per.

la révolution nt-Domingue uble. Les co-es, seigheurs les où ils ré-esclaves sou-e jamais du les puissants yrannie loins développet les soumet-pre d'un gourns qu'il eur ins la confechi de prendre de leur pro-

1. 91. 1 4

11 3 616

L'affranchissement des États-Unis avait été pour eux comme un signal de régénération. Eux aussi, voulaient constituer une nationalité souveraine, et demander, en retour des richesses qu'ils envoyaient à la métropole, une indépendance qu'ils croyaient mériter.

Ces idées fermentaient sourdement dans la colonie, et faisaient de rapides progrès dans toutes les têtes, lorsque vinrent y retentir les premiers actes de

l'assemblée nationale.

Planteurs et négociants, petits blancs et mulâtres, chacun salua avec enthousiasme la révolution française. Les preniers y voyaient comme une sœur de a révolution américaine, qui devait leur apporter l'indépendance et la liberté du commerce. Ils comptaient se gouverner par eux-mêmes et voter leurs lois et leurs impôts. Il était bien entendu, du reste, que les petits blancs ne devaient pas partager leurs priviléges. On les réservait pour les emplois inférieurs.

Les petits blancs, de leur côté, voulaient que l'indépendance de l'île leur profitât comme aux riches: ils s'emparaient des principes d'égalité formulés par l'assemblée nationale, et faisaient la guerre aux priviléges de toute nature. Cependant il ne leur venait pas dans l'idée que les principes d'égalité pussent être applicables aux mulâtres: c'eût eté pour eux une anomalie si étrange, qu'ils n'en admettaient même pas la possibilité.

Mais ce que les blancs ne pouvaient comprendre, les mulâtres le comprenaient parfaitement. Ils sentaient fort bien que si les grands planteurs, en vertu des droits du citoyen, voulaient se gouverner par eux-mêmes, que si les petits blancs, en vertu des principes d'égalité, voulaient au gouvernement, ils pouvaient bien, eux mulâtres, en vertu de leur droit d'hommes libres, faire entendre leur voix et compter pour quelque chose.

Ainsi, dès le commencement, la logique des idées révolutionnaires devient une cause de division, et les fausses idées d'une éducation vicieuse compromettent le succès de l'indépendance révée par les colons. Les riches satrapes des plantations considèrent les prétentions des petits blancs comme une impertinence; les uns et les autres con-

sidèrent les prétentions des mulâtres comme une monstruosité.

Ensin, pour que rien d'étrange ne manquât à cet ensemble de vanités, les mulâtres n'imaginaient pas que les nègres dussent être libres, et pussent invoquer les droits de citoyens. Ils consentirent bien, plus tard, à les accepter comme des égaux; mais ce ne fut qu'après avoir été vaincus par eux. Et encore ce furent les blancs qui, les premiers, appelèrent les nègres à la liberté, en leur donnant des armes pour combattre les inulâtres.

Les différents partis que nous venons de signaler, en apprenant les événements de la France, durent nécessairement donner toute carrière à leurs espérances. Chacun s'agita de son côté.

Les mulatres avaient des commissaires à Paris, qui étaient appuyés par la société philanthropique des Amis des Noirs.

De leur côté, les grands propriétaires de Saint-Domingue qui se trouvaient à Paris se réunirent en club appelé club Massiac, du nom de celui chez lequel on se rencontrait. Ils demandaient pour l'île un gouvernement indépendant, tout en combattant les projets des Amis des Noirs.

Le 19 octobre 1789, les commissaires des mulâtres présentèrent à l'assemblée nationale une pétition, aux fins d'obtenir les droits civils et politiques. Le président répondit « qu'aucune partie de la nation ne réclamerait vainement ses droits auprès de l'assemblée des représentants du peuple français. »

A Saint-Domingue, les créoles n'attendaient même pas que la métropole sanctionnât leur indépendance. Déjà ils s'étaient formés en assemblées primaires, puis en assemblées provinciales représentant les trois grandes divisions de l'île: celle du nord tenait ses séances au Cap; celle de l'ouest, au Port-au-Prince; celle du sud aux Cayes.

Il est superflu d'ajouter qu'aucun homme de couleur ne fut admis dans ces assemblées. Ils réclamèrent. Le 2 novembre, un mulatre, nommé Lacombe, demanda par une pétition adressée à l'assemblée provinciale du nord, qu'elle voulut bien appliquer aux hommes de